



Assemblée générale

Distr. générale
28 juin 2002
Français
Original: anglais/arabe/espagnol

Cinquante-septième session

Point 67 i) de la liste préliminaire*

**Désarmement général et complet :
convocation de la quatrième session extraordinaire
de l'Assemblée générale consacrée au désarmement**

Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	2
II. Réponses reçues des gouvernements	2
A. El Salvador	2
B. Guatemala	2
C. Qatar	3

* A/57/50/Rev.1.



I. Introduction

1. Le 29 novembre 2001, l'Assemblée générale a adopté la résolution 56/24 D, intitulée « Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement ». Au paragraphe 2 de cette résolution, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de solliciter les vues des États Membres sur les objectifs, l'ordre du jour et le calendrier de la session extraordinaire et de lui en rendre compte à sa cinquante-septième session.

2. Comme suite à cette demande, le Secrétaire général a adressé, le 4 mars 2002, une note verbale aux États Membres les invitant à fournir des informations sur la question. On trouvera les réponses reçues au chapitre II ci-dessous. Les réponses additionnelles figureront dans un additif au présent rapport.

II. Réponses reçues des gouvernements

A. El Salvador

[Original : espagnol]
[29 avril 2002]

Eu égard aux objectifs énoncés dans la résolution 56/24 D, le Gouvernement salvadorien rappelle l'existence d'accords visant l'élimination des armes de destruction massive nucléaires et la maîtrise et la réduction des armes classiques. Parmi ces accords, on citera l'Accord-cadre relatif à la sécurité démocratique en Amérique centrale qui porte sur l'interdiction de ces armes. Il est important que les États Membres parviennent à un compromis sur les objectifs et l'ordre du jour de la session extraordinaire et qu'il existe un environnement propice à la réalisation de résultats concrets afin de déterminer les dates de la session extraordinaire consacrée au désarmement.

B. Guatemala

[Original : espagnol]
[5 juin 2002]

1. Objectifs

a) Encourager les États Membres à ratifier les traités visant à interdire les essais nucléaires et les mines antipersonnel;

b) Dans le cadre de l'accord sur l'interdiction des mines antipersonnel, adopter des mesures en vue d'interdire l'utilisation, le stockage, la production et la commercialisation illicite de ces mines;

c) Mettre en place des mécanismes en vue du désarmement nucléaire et de l'interdiction de la production de composants pouvant servir à la fabrication d'armes nucléaires;

d) Promouvoir les échanges d'informations et la coordination entre les forces de sécurité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la lutte contre le trafic d'armes;

e) Offrir aux pays ne possédant pas l'arme nucléaire des garanties de protection contre le recours à la menace ou à l'emploi de ces armes.

2. Questions à examiner

a) Imposition de sanctions aux pays permettant le trafic d'armes légères, de munitions et d'explosifs après la fin d'un conflit armé;

b) Mesures à prendre pour prévenir le recours à la menace ou à l'emploi de produits toxiques et d'agents chimiques et/ou biologiques.

C. Qatar

[Original: arabe]

[29 avril 2002]

- Obliger les grandes puissances à cesser de fabriquer et d'utiliser des armes nucléaires.
- Instaurer une démilitarisation générale et complète sous protection internationale efficace.
- Mobiliser la communauté et l'opinion publique internationales en faveur de l'élimination des armes nucléaires et autres armes de destruction massive, ainsi que de la limitation et de la réduction des armes classiques.
- Utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

L'État du Qatar espère que les objectifs énoncés ci-dessus seront inscrits à l'ordre du jour des travaux de la session extraordinaire de l'Assemblée générale et que cette session se tiendra suivant ce qu'aura décidé le Secrétaire général.